

**Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à la motion
« Zone 20 km/h de rencontre au centre du village »**

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

1. Introduction

Par ce rapport, le Conseil communal d'Hauterive entend répondre à la motion nommée en titre et acceptée par 24 voix et 1 abstention en date du 26 septembre 2022.

2. Proposition

Le Conseil communal informe votre Autorité que la réflexion sur cette motion est complexe et demande malheureusement encore plus de temps. Or, le délai de réponse est déjà dépassé sans avoir pu y apporter une réponse favorable.

En effet, les grands travaux prévus dans le centre du village en raison du complexe scolaire, ainsi que les projets futurs du STPA et *de facto*, l'aménagement de la boucle du bus, empêchent toute réponse favorable à cette motion actuellement.

Toutefois, naturellement sensible à la sécurité des piétons, le Conseil communal va déjà mettre en œuvre deux mesures améliorant leur sécurité :

- Ajout de 2 bornes POLE CONE délimitant le trottoir dans le virage vers la Rebatte sur la place du village, ce qui protégera les piétons
- Suppression de la place de parc la plus courte devant la boulangerie, ce qui libérera le trottoir pour les piétons

3. Conclusion

Par ce rapport, le Conseil communal estime ne pas pouvoir apporter de réponse favorable dans un délai raisonnable aux motionnaires, et il vous recommande donc, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de classer la motion sans y donner suite.

Hauterive, le 27 mai 2024

Le Conseil communal